



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
02.11.2009

L'an deux mille neuf et le neuf novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

**Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mme ESPIÉ.

N° 09/150

**Absents** : Mmes RAHOU, THUEL (excusées), Mr LE ROCH.

**Secrétaire** : Mme GALINIER.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

**DESIGNATION D'UN  
MEMBRE TITULAIRE  
REPRESENTANT LE  
MAIRE ET D'UN  
MEMBRE SIEGEANT  
AU NOM DE LA  
COMMUNE AU SEIN  
DE LA COMMISSION  
D'ATTRIBUTION DE  
LOGEMENTS TARN  
HABITAT**

Tarn Habitat dispose aujourd'hui de 6 commissions d'attribution de logements couvrant territorialement l'ensemble du département du Tarn : Albi, Carmaux, Gaillac, Graulhet, Labruguière et Saint-Juéry.

Les enjeux de peuplement à l'échelle de l'agglomération albigeoise l'ont amené à décider la création d'une commission unique compétente sur ce territoire et par conséquent, à modifier la compétence géographique des autres commissions.

Parallèlement, la modification de la composition du Conseil d'Administration de Tarn Habitat, conséquence de sa transformation en O.P.H., a nécessité une évolution de la composition de ces commissions d'attribution de logements.

Par délibération en date du 12 octobre 2009, le C.A. de Tarn Habitat a souhaité que la commune de Saint-Juéry bénéficie, pour les logements à attribuer sur la commune, en plus du siège de membre de droit (celui du Maire), d'une place de membre titulaire.

*Adopté à l'unanimité*

Il convient de désigner le représentant du Maire pour ce siège de titulaire ainsi que celui qui siègera au nom de la commune pour les logements qui sont attribués.

Vu les candidatures de Nicole Borello et de Malika Chaillet,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DESIGNE Nicole Borello en tant que représentante titulaire du Maire, et Malika Chaillet en tant que membre siégeant au nom de la commune pour les logements attribués.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 08.69.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 12 février 2010  
Jacques LASSERRE  
Maire,